



Mesures de restrictions à respecter

Niveau crise



Interdiction d'arroser:

- les pelouses,
- les massifs fleuris
- les espaces verts.



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 8h et 20h

(application aux particuliers et collectivités).



Interdiction

de remplir et de vidanger les plans
d'eau et les piscines privées
(de plus d'1 m³), sans exception.



Interdiction de laver les véhicules,
sauf pour impératif sanitaire en station
professionnelle.



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité
ou une entreprise de nettoyage
professionnelle..



Interdiction d'arroser les terrains
de sport, les stades,
les établissements équestres
*sauf pour les compétitions inter/natio-
nales de manière réduite, **les golfs** *
à l'exception des "greens" réduit au strict
nécessaire entre 20h et 8h,
*aucune exception en cas de pénurie
d'eau potable.



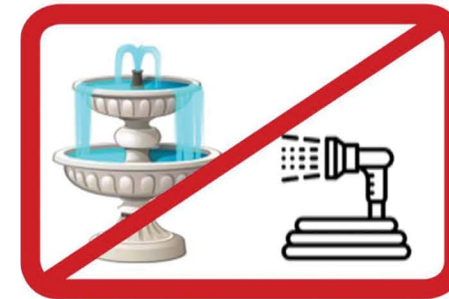
Interdiction de l'irrigation agricole

Sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre
sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur
www.seine-et-marne.gouv.fr
Pas d'interdiction pour l'abreuvement du
bétail.



Interdiction de la consommation
industrielle

sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre
sécheresse départemental.
Consultez l'arrêté sur
www.seine-et-marne.gouv.fr



Interdiction d'alimentation
des fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela
est techniquement possible.